

Beauvau des polices municipales:

François-Noël Buffet clôture

les concertations du Beauvau des polices municipales



Une loi avant l'été

D'ici avril, le ministre auprès du ministre de l'Intérieur prévoit trois autres séquences à travers la France pour recueillir les évolutions souhaitées par les polices municipales.

Ces travaux seront alors présentés à la presse avant qu'un projet ou proposition de loi soit déposé, d'ici l'été.



Dans un contexte de fortes sollicitations opérationnelles et d'accroissement des formes de criminalité violente, les policiers municipaux doivent disposer des moyens adaptés pour lutter contre ceux qui empoisonnent notre quotidien. « Être là où il faut et quand il faut, ce n'est pas uniquement l'affaire de la Police ou de la Gendarmerie nationale. C'est l'affaire de tous ceux qui concourent à la sécurité des Français. Les polices municipales et les gardes champêtres sont des maillons essentiels du continuum de sécurité », a lancé le ministre en préambule de son propos.

L'action des polices municipales s'inscrit en complémentarité avec celles des autres forces de sécurité. Le Beauvau des polices municipales doit permettre de renforcer cette coordination et accroître l'efficacité collective du continuum de sécurité. En 2023, près de 3550 conventions de coordination entre l'État et les communes ont été signées, couvrant plus de 90% des collectivités qui emploient des policiers municipaux. Des propositions ont été formulées pour rénover ces conventions afin de mieux répondre aux exigences locales et aux besoins opérationnels.

Quant à la mutualisation des moyens, plusieurs exemples évoqués lors des échanges mettent en évidence qu'elle est encore trop souvent sous-exploitée, alors qu'elle représente un levier stratégique pour optimiser les ressources et renforcer l'efficacité des forces de sécurité. Aujourd'hui, sur les plus de 3800 communes disposant d'une police municipale, seules 450 participent à une mise en commun de leurs moyens.

« Ce travail collectif est la clé pour construire une sécurité de proximité, efficace et adaptée à chaque territoire », a conclu le ministre. Et d'ajouter, « l'ensemble de ces concertations ont pour objectif d'aboutir à un texte de loi sur la modernisation des polices municipales avant l'été 2025 ».

Après les temps de concertation collective, la préparation de la réforme des polices municipales et gardes champêtres se poursuit dans le cadre de déplacements thématiques et de rencontres avec les acteurs concernés.



M. Thierry CAMILIERI

Tel : 06 46 43 79 42

Mail : thierry.camilieri@safpt.org

M. Gregory PETYT

Tel : 06 77 60 65 58

Mail : gregory.petyt@safpt.org

Secrétaires Généraux Adjoints National



Alex MAZIERS Membre et Référent Filière sécurité (Police Municipale, ASVP et Gardes Champêtres)

Tel : 06 88 20 78 68 - Mail : police.municipale@safpt.org



PROPOSITIONS DU SAFPT POUR LA FILIERE SECURITE

- ✓ Armement obligatoire de catégorie B pour toutes les polices municipales (l'imposer aux communes pour tout maintien ou création d'une Police Municipale),
- ✓ Accès aux fichiers assurance et personnes recherchées,
- ✓ Possibilités d'établir des AFD (Amendes Forfaitaires Délictuelles) pour les stupéfiants, armes (armes blanches),
- ✓ Création d'un troisième grade supplémentaire dans la catégorie C (Un vrai Grade de Brigadier dissocié de celui de Gardien comme auparavant) ou de Brigadier-Chef de Police Municipale (si maintien du Pseudo grade Gardien/Brigadier),
- ✓ Intégration des personnels de Police Municipale de catégorie C en B active,
- ✓ Intégration des personnels de Police Municipale de catégorie B (sédentaire) en B active,
- ✓ Bonification d'un cinquième du temps de service dans la limite de cinq années (comme pour les sapeurs-pompiers de la Fonction Publique Territoriale),
- ✓ Fusion des cadres d'emplois des gardes champêtres avec celui des policiers municipaux,
- ✓ Intégration du grade de chef de service principal 1ère classe (galonnage de capitaine) en catégorie A (comme les sapeurs-pompiers de la Fonction Publique Territoriale),
- ✓ Intégration des primes dans le calcul de la retraite comme les sapeurs-pompiers de la Fonction Publique Territoriale,
- ✓ Suppression de quotas de 20 agents pour la nomination d'un Directeur de Police Municipale, d'un Directeur de Police Municipale Principal,
- ✓ Création d'une Réserve Opérationnelle de la Police Municipale (Intégration des retraités volontaires de PM),
- ✓ Création d'une carte de retraité de la Police Municipale,
- ✓ Création d'un statut d'Officier Judiciaire de Police Municipale en lien avec le parquet.

SYNDICAT AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

M^r MAZIERS Alex
Membre du Bureau National
Référént Filière sécurité

Tél : 06 60 93 12 90
Police.municipale@safpt.org

SAFPT NATIONAL : 1041 Avenue de Draguignan ZI Toulon Est
83130 La Garde - Adresse postale : BP 368 - 83085 Toulon Cedex 9


MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
Liberté
Égalité
Fraternité



François-Noël BUFFET,
Ministre auprès du ministre d'État, ministre de l'Intérieur,

vous convie
au Bureau des polices municipales sur la thématique :
« Mutualisation entre communes et coordination avec les forces de sécurité intérieure »

le lundi 10 mars 2025 de 14h30 à 16h30,
à l'Hôtel de Ville du Havre

Inscription obligatoire et questions : bdc-protocole@interieur.gouv.fr

*Heure limite d'arrivée : 14h15 :
Accueil café dès 14h en présence du ministre
Une pièce d'identité vous sera demandée à l'entrée.*

*Hôtel de Ville du Havre
1517 place de l'Hôtel de Ville
76 600 La Havre*

SITE INTERNET : WWW.SAFPT.ORG